



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 1 de 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

WS-Zink Spray 22-01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

peinture industrielle
Couleur, Laque.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HEPRO SARL
Rue: 17 POLE CRAU DURANCE
Lieu: F - 13670 SAINT ANDIOL
Téléphone: +33 - 04 88 250 500
e-mail: direct@hepro.fr
Service responsable: Abt. Produkt / Sicherheit

Téléfax: +33 - 04 90 24 96 72

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (France) +33 - 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable, N - Dangereux pour l'environnement
Phrases R:
Extrêmement inflammable.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Aérosol: Aerosol 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétone; propane-2-one; propanone
Lösungsmittelnaphtha, leichte aromatische, Benzolgehalt <0,1%

Mention d'avertissement: Danger
Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS09



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 2 de 12



Mentions de danger

- | | |
|------|--|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

- | | |
|-----------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

- | | |
|--------|--|
| EUH208 | Contient 2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime. Peut produire une réaction allergique. |
|--------|--|

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Aerosole



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
204-065-8	oxyde de diméthyle, éther méthylique	50 - < 55 %
115-10-6	F+ - Extrêmement inflammable R12	
603-019-00-8	Flam. Gas 1; H220	
200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	15 - < 20 %
67-64-1	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
606-001-00-8	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
215-535-7	xylène	5 - < 10 %
1330-20-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-20/21-38	
601-022-00-9	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315	
265-199-0	Lösungsmittelnaphta, leichte aromatische, Benzolgehalt <0,1%	5 - < 10 %
64742-95-6	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-37-51-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066	
231-175-3	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	1 - < 5 %
7440-66-6	N - Dangereux pour l'environnement R50-53	
030-001-01-9	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H400 H410	
231-072-3	Aluminium en poudre (stabilisée)	1 - < 5 %
7429-90-5	F - Facilement inflammable R11-15	
013-002-00-1	Water-react. 2, Flam. Sol. 1; H261 H228	
202-849-4	éthylbenzène	1 - < 5 %
100-41-4	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif R11-20-48/20-65	
601-023-00-4	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304	
265-150-3	Naphta, mit wasserstoff behandelte schwere, Benzolgehalt < 0,1%	1 - < 5 %
64742-48-9	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R10-51-53-65-66	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H304 H411 EUH066	
202-496-6	2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime	< 1 %
96-29-7	Carc. Cat. 3, Xn - Nocif, Xi - Irritant R40-21-41-43	
616-014-00-0	Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H351 H312 H318 H317	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 4 de 12

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés. Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement : Eau. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Ne rien donner à boire ou à manger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre d'extinction. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés: Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 5 de 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Matière appropriée pour recueillir le produit : kieselguhr.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Précautions de manipulation: Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Eviter ce qui suit : inhalation. contact avec la peau. contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé. Conservé les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Matériau, riche en oxygène, comburant. Matières à éviter: Acide. Base. Agents oxydants. Papier.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocké uniquement dans les récipients d'origine. Protéger contre : forte chaleur. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	-	5		VME (8 h)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 6 de 12

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

Conseils supplémentaires

source:

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : Lunettes à coques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués :
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) , Caoutchouc butyle.
Épaisseur du matériau des gants: >0,4mm
période de latence: >480min
normes DIN/EN: DIN EN 374

Protection de la peau

Mesures de protection supplémentaires pour le corps: Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol
Couleur: gris argent
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'éclair: -25 °C DIN EN ISO 1523
Limite inférieure d'explosivité: 1,2 vol. %



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 7 de 12

Limite supérieure d'explosivité:	13,8 vol. %
Température d'inflammation:	470 °C DIN 51794
Pression de vapeur: (à 20 °C)	3,2 hPa DIN EN 12
Densité (à 20 °C):	0,784 g/cm ³
Teneur en solvant:	85,95 %
	Valeur COV (dans g/l): 677,1

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation. Risque d'un éclatement du récipient.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Alcalis (bases). Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Dimethylether CL50: 308 mg/L (Rat.)



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 8 de 12

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	Espèce	Source
67-64-1	Voies d'exposition				
	acétone; propane-2-one; propanone				
	par voie orale	DL50	5800 mg/kg	Rat	RTECS
	dermique	DL50	20000 mg/kg	Lapin	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
1330-20-7	xylène				
	dermique	ATE	1100 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
64742-95-6	Lösungsmittelnaphta, leichte aromatische, Benzolgehalt <0,1%				
	par voie orale	DL50	2000 mg/kg	Rat.	
	dermique	DL50	3160 mg/kg	Lapin.	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	5,2 mg/l	Rat.	
100-41-4	éthylbenzène				
	par voie orale	DL50	3500 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	15400 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
64742-48-9	Naphta, mit wasserstoff behandelte schwere, Benzolgehalt < 0,1%				
	par voie orale	DL50	>15000 mg/kg		
	dermique	DL50	>3160 mg/kg		
96-29-7	2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime				
	dermique	ATE	1100 mg/kg		

Irritation et corrosivité

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Peut provoquer des gelures. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Absence de données toxicologiques.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Toxicité aquatique
Nocif pour puces d'eau.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 9 de 12

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	6100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h	Algen	GESTIS
96-29-7	2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime					
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	750 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique	0,1
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
100-41-4	éthylbenzène	3,15
96-29-7	2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime	0,63

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE). Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 10 de 12

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Quantité limitée (LQ): LQ2

Autres informations utiles (Transport terrestre)

: 190 - 327 - 625
: 2
: B1D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Quantité limitée (LQ): LQ2

Autres informations utiles (Transport fluvial)

: 190 327 625

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 11 de 12



Marine polluant: •
Quantité limitée (LQ): See SP277
EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)
: 63, 190, 277, 327, 959

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
Étiquettes: 2.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): -
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): Forbidden
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)
: -
: A1

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 85,95 %
Valeur COV (dans g/l): 677,1

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.
Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

10 Inflammable.
11 Facilement inflammable.
12 Extrêmement inflammable.
15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
20 Nocif par inhalation.
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WS-Zink Spray 22-01

Date d'impression: 05.05.2015

Code du produit: 3221

Page 12 de 12

21	Nocif par contact avec la peau.
36	Irritant pour les yeux.
37	Irritant pour les voies respiratoires.
38	Irritant pour la peau.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient 2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime. Peut produire une réaction allergique.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)